



L'indemnité compensatoire prévaut-elle sur les dettes

Par **biarriz64**, le **09/02/2015** à **10:26**

Bonjour

Je voudrais savoir si a la suite d'un divorce et d'un jugement qui donne l'application d'une indemnité compensatoire, cette indemnité prévaut-elle sur les dettes encourues par l'époux devant payer cette indemnité à vie

merci de vos réponses

pour etre plus claire en cas de dette personnelle à l'Urssaf qui est prioritaire l'Urssaf ou l'ex-conjoint pour l'indemnité compensatoire ?

Par **domat**, le **09/02/2015** à **10:53**

bjr,

même si l'époux devant payer la prestation compensatoire a des dettes, cela ne remet pas en cause le paiement de cette prestation à son ex.

cdt